

CANICULE : LES MAÎTRES-NAGEURS, LES GRANDS OUBLIES DE LA PREVENTION

Par Agnès Touzet-Videau, Maître-Nageur-Sauveteur

À peine la première semaine de canicule est-elle derrière nous qu'une seconde, annoncée comme plus longue et plus intense, s'apprête déjà à mettre les piscines françaises de nouveau sous tension. Avant même d'avoir pu en tirer le moindre enseignement, une évidence s'impose : **l'organisation de nos piscines n'est pas adaptée à ces épisodes de chaleur extrême.**

Cette première séquence caniculaire a révélé une impréparation ou, plus grave, une sous-estimation des moyens humains nécessaires pour accueillir un public toujours plus nombreux dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les témoignages remontés de toute la France se ressemblent : fréquentation record, files d'attente interminables, tensions, incivilités, agressivité envers les personnels, équipes épuisées dès les premiers jours. Rien de tout cela n'était imprévisible.

Lorsqu'un département est placé en vigilance orange ou rouge pour forte chaleur, les collectivités territoriales prennent, à juste titre, des mesures destinées à protéger la population. Elles élargissent les horaires d'ouverture des piscines, ouvrent des créneaux supplémentaires, rendent parfois l'accès gratuit afin que chacun puisse trouver un peu de fraîcheur. Ces décisions répondent à un véritable enjeu de santé publique. Mais elles ont une conséquence directe : **elles augmentent considérablement la charge de travail des agents qui assurent le fonctionnement de ces établissements.**

Pendant que de nombreux salariés voient leurs horaires aménagés ou leurs conditions de travail adaptées afin de limiter leur exposition à la chaleur, les personnels des piscines connaissent exactement l'inverse.

Pour nous, la canicule inverse toutes les logiques : plus il fait chaud, plus nous travaillons. Si cette réalité peine encore à être reconnue, c'est sans doute parce qu'elle se heurte à une idée reçue : travailler dans une piscine, lorsqu'il fait près de 40 °C, semblerait presque enviable. La réalité est tout autre.

Dans les piscines couvertes, la chaleur extérieure s'ajoute à une température de l'air déjà élevée et à une hygrométrie importante. Ces véritables serres limitent le refroidissement naturel du corps et accentuent la fatigue. Dans les piscines de plein air, les maîtres-nageurs assurent des heures de surveillance en plein soleil, exposés directement au rayonnement, tandis que les agents d'accueil, de vestiaires, d'entretien et les équipes techniques subissent eux aussi des conditions de travail particulièrement éprouvantes.

Contrairement à une idée reçue, les maîtres-nageurs ne passent pas leurs journées dans l'eau. Nous assurons une surveillance active des bassins, debout, dans un environnement chaud, bruyant et souvent saturé. Notre mission exige une vigilance permanente. Une seconde d'inattention peut avoir des conséquences dramatiques.

Or la chaleur est précisément l'un des premiers facteurs qui altèrent cette vigilance.

À cette contrainte physique s'ajoute une explosion de la charge de travail.

Lorsque la fréquentation double, voire triple, les interventions se multiplient. Il faut gérer les files d'attente, faire respecter un règlement intérieur souvent contesté, prévenir les comportements dangereux, répondre aux incivilités et maintenir une surveillance constante de bassins saturés.

À cette surcharge s'ajoute une autre réalité, souvent sous-estimée. Les épisodes de canicule attirent un public beaucoup plus nombreux, mais aussi plus occasionnel, qui fréquente rarement les piscines et en méconnaît les règles de fonctionnement. Les rappels du règlement intérieur, la gestion des jauges maximales de fréquentation, les refus d'accès ou encore les interventions auprès des familles deviennent autant de sources de tensions. Les agents d'accueil comme les maîtres-nageurs se retrouvent en première ligne face à des incivilités, parfois même à des agressions, qui les éloignent de leur mission première : garantir la sécurité des usagers.

Ces situations ne relèvent plus de faits isolés. Elles sont désormais le quotidien de nombreuses piscines lors des épisodes de fortes chaleurs, y compris dans des collectivités qui n'étaient jusqu'à pas confrontées à ce type de difficultés.

Et pourtant, dans de nombreux établissements, les effectifs restent identiques à ceux d'une journée ordinaire.

La canicule n'est plus seulement un phénomène météorologique. **Pour les piscines, elle est devenue un véritable risque opérationnel.** Or tout risque opérationnel doit être anticipé.

Chaque piscine dispose d'un POSS, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, qui fixe l'organisation de la sécurité de l'établissement. Ce qui manque aujourd'hui dans ces plans, ce n'est pas la prise en compte d'une période supplémentaire : **c'est un marqueur température.**

Chaque POSS devrait ainsi intégrer un véritable **volet canicule**, déclenché dès qu'un département est placé en vigilance orange ou rouge. Il définirait les **effectifs de référence** nécessaires au fonctionnement de l'établissement pendant ces épisodes : maîtres-nageurs sauveteurs, agents d'accueil, personnels de vestiaires.

Il est temps que les épisodes de canicule soient traités comme une situation d'exploitation à part entière, avec une organisation adaptée, et non comme une simple journée d'affluence que les équipes devraient absorber avec les moyens habituels.

Cette évolution du POSS devrait s'accompagner d'un véritable plan de protection des agents. La mise à disposition obligatoire d'eau minérale, l'organisation de pauses régulières rendues possibles par le renforcement des effectifs, des équipements adaptés pour les personnels exposés en extérieur et une identification claire des maîtres-nageurs auprès du public relèvent du bon sens. Les responsables d'établissement doivent également pouvoir renforcer, lorsque la situation l'exige, les moyens consacrés à la gestion des accès et à la sécurité afin que les agents des piscines puissent rester pleinement concentrés sur leur mission première : la surveillance et la sécurité des usagers. Ces mesures ne devraient plus dépendre des choix propres à chaque établissement.

Enfin, lorsqu'une piscine est ouverte pour répondre à un épisode de forte chaleur, sa vocation première est d'offrir un refuge à la population. Suspendre temporairement les activités des clubs pendant les créneaux de surveillance publique permettrait de réserver l'ensemble des bassins aux usagers tout en simplifiant les conditions de surveillance dans des établissements souvent saturés. Dans le même esprit, les leçons individuelles dispensées par les maîtres-nageurs n'ont plus vocation

à être maintenues durant ces épisodes de très forte affluence. L'ensemble des moyens humains et matériels doit être prioritairement consacré à l'accueil du public.

Ces mesures amélioreraient les conditions de travail des agents. Elles préserveraient également leur vigilance, leur santé et leur capacité à assurer pleinement leur mission de sécurité.

Les épisodes de chaleur extrême ne sont plus exceptionnels : ils sont appelés à se multiplier.

Nos organisations doivent évoluer avec cette nouvelle réalité.

Nous avons besoin d'une réflexion nationale pour une organisation locale des piscines en période de canicule. Nous avons besoin que les POSS évoluent afin d'intégrer un véritable volet canicule définissant les effectifs de référence nécessaires, les conditions d'organisation des établissements lors des épisodes de vigilance orange et rouge et, plus largement, que les employeurs mettent en œuvre un véritable plan de protection des agents confrontés aux fortes chaleurs.

Les collectivités ont compris que les piscines constituent des refuges climatiques.

Il est temps qu'elles comprennent aussi que ces refuges ne peuvent fonctionner que si les femmes et les hommes qui y travaillent sont, eux aussi, protégés.

Protéger les maîtres-nageurs et l'ensemble des agents des piscines, c'est protéger les usagers.